

## My First Enterprise Règlement détaillé :

1. Le concours s'adresse à tous les élèves fréquentant une classe de 4<sup>ème</sup> ou équivalent.
2. Un groupe se compose de minimum 3 et maximum 4 élèves et doit s'inscrire via la fiche d'inscription au plus tard pour le **23 octobre 2020**.
3. Durée du programme : 12 semaines durant la période du **9 novembre 2020** au **26 mars 2021**. Chaque équipe choisira quand elle souhaite démarrer son activité durant cette période. Les 10 semaines devront se faire en continu ! La date de début et de fin de l'activité devra figurer sur l'annexe comptable ainsi que sur le dossier.
4. Chaque groupe reçoit un capital de départ de 40 €.
5. Avec ce capital de départ, les élèves établissent une petite entreprise qui consiste en une activité d'achat-vente de petits produits, un service offert, ou bien une petite activité de production. Le capital de départ devra être suffisant pour lancer l'entreprise.
6. Il n'est **pas permis** d'augmenter ce capital de départ par des dons, des investissements de personnes externes, etc.
7. Le sponsoring n'est **pas** permis.
8. Toutes les charges variables doivent être financées par le groupe de projet. La mise à disposition gratuite de produits (p.ex. ingrédients pour réaliser un gâteau) n'est pas permise. En revanche, les machines, outillage, etc. - dont les charges fixes – peuvent être mis à disposition par des tiers (p. ex moule pour réaliser un gâteau).
9. Toute activité et opération économique (descriptif des activités réalisées et de la gestion d'entreprise effectuée) doit être témoinnée à l'aide du livre de caisse fourni par la documentation de l'asbl Jonk Entrepreneuren Luxembourg via [www.jel.lu/mfe](http://www.jel.lu/mfe).
10. Tous les tickets de caisse et les factures sont à conserver et à ajouter dans les annexes.
11. Remise de la documentation au jury composé de personnes issues du monde professionnel au plus tard le **2 avril 2021**.
12. Les meilleures équipes seront sélectionnées pour la finale sur base de leur documentation. La sélection sera publiée par courriel le **23 avril 2021**.
13. Finale : **6 mai 2021**. Le lieu reste à confirmer.
14. La présentation des finalistes devra être remise **au plus tard le 5 mai 2021** (les modalités pour la présentation et le déroulement de la finale seront envoyées en cours d'année).
15. Après la clôture du projet, les élèves doivent – en cas de bénéfice – **remettre** les 40 € du capital de départ à l'asbl Jonk Entrepreneuren afin d'aider à financer les projets de l'année scolaire suivante et de soutenir une œuvre caritative. Le reste du bénéfice peut être partagé entre les membres de l'équipe, remis sous forme de don à une association caritative, etc.